

Centre de Dépaysement et de plein Air

de Saint-Hubert

Wallonie-Bruxelles Enseignement



rue du Parc, 1
6870 Saint-Hubert
Tél. : 061/61.30.08
Fax : 061/21.04.66

Edition 2018/2019



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

Je vous remercie de l'intérêt que vous témoignez envers notre centre et de la confiance que vous nous accordez. C'est avec plaisir et passion que nous accueillerons vos élèves et enseignants au cœur de notre magnifique massif ardennais.

Cette brochure a pour vocation de vous présenter nos activités et de vous aider à préparer au mieux votre séjour pédagogique. Sa lecture attentive par toutes les personnes concernées favorisera son bon déroulement. Je suis évidemment à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de recevoir vos élèves et enseignants, je vous prie de croire, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Rutten
Directeur

Présentation

Le Centre de Dépaysement et de plein Air (CDPA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Saint-Hubert accueille depuis plus de cinquante ans les groupes scolaires et leurs enseignants au cœur de l'ancienne ville abbatiale, aujourd'hui « *Capitale européenne de la chasse, de la nature et de la trompe de chasse* ».

A l'origine, un village se forme autour de l'abbaye établie en 687 sur les vestiges d'un château gallo-romain (Ambra) au bord d'un ruisseau. Après la translation du corps de saint Hubert de Liège par des moines bénédictins, en 825, Andain (Andage) prit peu à peu le nom de Saint-Hubert.

Saint-Hubert compte à ce jour quelque 5600 habitants et s'étend sur à peu près 11000 hectares. Un large territoire de la commune est situé en zone « Natura 2000 », reflet de l'intérêt biologique et scientifique qu'offre notre paysage. Logée au cœur du massif forestier ardennais, notre commune présente une biodiversité remarquable dont les animateurs du centre tireront le meilleur parti afin de sensibiliser l'enfant à son environnement.

Au centre de la ville, juste derrière la basilique, le centre bénéficie de tous ses services (poste, banques, magasins...) et de toutes les curiosités locales (basilique, musées...).



Organisation de votre séjour

- 1) Vérifiez si vous réunissez les conditions requises en accord avec la circulaire ministérielle relative à l'organisation d'un séjour pédagogique (n° 6289 du 03/08/2017).
- 2) Ensuite, contactez-nous pour réserver une période de séjour (voir coordonnées en fin de brochure).
- 4) Confirmez enfin votre séjour au centre dans la quinzaine grâce au contrat de réservation. La précision des renseignements que vous nous communiquerez favorisera la bonne organisation de votre séjour (nombre d'enfants, répartition filles/garçons, degré d'enseignement, choix d'activités, repas sans viande, allergies...).
- 3) Dans les délais prescrits, transmettez votre demande de séjour pédagogique aux autorités compétentes.
- 5) Documents à renvoyer au centre : la fiche de renseignements (si aucune date n'a encore été fixée), le contrat de réservation (dès que la date de séjour est définie), les grilles d'activités au moins trois mois avant la date du séjour.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire qui vous permettrait d'améliorer la préparation de votre séjour.

Il vous est possible (voire conseillé avant un premier séjour) de visiter le centre sur rendez-vous.

Votre réservation vous sera confirmée par retour de votre contrat visé pour accord (fax ou mél) et le programme d'activités vous sera communiqué dès qu'il aura été établi.

Population accueillie

Notre équipe éducative, constituée d'enseignants et d'éducateurs diplômés de l'enseignement supérieur, accueille les élèves de l'enseignement fondamental ordinaire de tous les réseaux, de septembre à juin, en-dehors des congés scolaires.

Une capacité d'hébergement de 117 lits (au total pour élèves et enseignants) nous permet de recevoir plusieurs classes ou écoles différentes.

La tolérance, base de la vie en communauté, est un des piliers de notre programme éducatif. La vie en groupe permet aussi d'établir ou de renforcer des liens entre les élèves et entre les élèves et leur titulaire.

La confiance en soi, le respect des autres et de l'environnement permettent d'atteindre ces objectifs et s'inscrivent parfaitement dans le projet éducatif de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, chaque activité est adaptée, par les animateurs, au niveau d'enseignement des élèves.

Fiche de renseignements en vue d'un séjour

Dénomination de l'établissement

Adresse : rue..... n°..... bte.....

code postal..... Localité.....

Téléphone : Fax :

Mél : Réseau :

Nom et fonction du chef d'établissement :

Numéros de contact (fixe et gsm) :

Nom et fonction de la personne de contact :

Tél. et mél :

Nombre d'élèves :soit filles etgarçons.

Nombre d'accompagnateurs : titulaires ou enseignants, stagiaires, autres

Nombre de classes et niveau d'enseignement :

Période(s) souhaitée(s) par ordre décroissant de préférence : 1).....

2).....

3).....

Séjour précédent dans le centre : oui/non* Si oui en (mois et année).

Remarques diverses :.....

.....

.....

* Biffer la mention inutile.

Remarque service interne :

Le courrier de confirmation a été envoyé le

Commentaires ou contacts particuliers.....

.....

.....

.....

Centre de dépaysement et de plein air de Saint-Hubert

rue du Parc, 1 - 6870 SAINT-HUBERT

Tél. : 061/61.30.08 - Fax : 061/21.04.66

Contrat de réservation à nous faire parvenir dans les 15 jours après la demande.

Etablissement : Intitulé :

Adresse :

.....

.....

Nom, prénom et fonction du chef d'établissement :

.....

Tél. :

Fax :

Mél :

Personne de contact (organisateur) :

Téléphone/GSM :

Période du .../.../..... au .../.../.....

Classe	Titulaire (nom et prénom)	Année d'étude	Nombre de filles	Nombre de garçons	Total
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Nombre de repas sans viande : et/ou régime(s) particulier(s) (à décrire + certificat) :....

J'affirme avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et des informations contenues dans la brochure. Je m'engage à les faire respecter par toutes les personnes concernées par le séjour (élèves, enseignants, accompagnateurs, parents).

Je confirme par le présent contrat la période réservée mentionnée ci-dessus.

Je m'engage à prévenir le Centre de dépaysement de Saint-Hubert le plus rapidement possible en cas de désistement pour cause imprévisible et de force majeure.

Je m'engage à contacter le Centre de dépaysement de Saint-Hubert dans le courant du mois de septembre afin de communiquer le nombre précis de participants.

Date : .../.../.....

Signature du chef d'établissement

Cachet de l'établissement

Paiement de l'acompte (50 % du montant total du séjour) 15 jours avant votre arrivée au centre avec la communication : « Ecole de, séjour du ... au ... » sur le numéro de compte **BE37 0912 1203 2228** (en excluant le prix des visites).

Stagiaires et/ou accompagnateurs (autres que les titulaires) :

.....

.....

Veillez compléter ce formulaire avec la plus grande précision ; l'organisation du séjour en dépend. Merci de respecter les normes légales d'encadrement.

Ecole :

Année d'étude :

Titulaire :

N° de chambre : N° de GSM :

Période du/...../..... au/...../.....

	Liste des élèves participant (nom et prénom)	Anniversaire pendant le séjour (date)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		

Fiche médicale de(nom de l'élève)
(Obligatoirement signée par le responsable légal de l'enfant, à emporter lors du séjour)

Ecole : Classe :

Caractéristiques de l'enfant

Date de naissance : .../.../..... Poids : kg
Adresse :
Personne à prévenir en cas de nécessité :
N° de téléphone : .../..... de GSM : .../.....

Données médicales

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :
Maladies antérieures et/ou opérations subies :

.....
.....
.....

Est-il atteint de diabète – asthme – affection cardiaque – épilepsie – rhumatisme – affection cutanée – autre(s) ?

.....
.....

Date du dernier rappel du vaccin antitétanique (OBLIGATOIRE) : .../.../.....

Est-il allergique ou particulièrement sensible

a) à des médicaments ? oui /non (*) Si oui, auxquels ?

.....

b) à certaines matières ou aliments ? oui /non (*) Si oui, auxquels ? **(Joindre obligatoirement le certificat médical)**.....

Est-il incontinent ? oui /non (*) (dans l'affirmative, prévoir des langes).

Est-il vite fatigué ? oui /non (*)

Peut-il participer sans inconvénient à des activités sportives et des jeux adaptés à son âge ?
oui / non (*)

L'enfant fait-il l'objet d'un traitement à suivre ou d'une prescription médicale pendant la durée de son séjour ? oui / non (*)

Si oui, le(s)quel(s) ?

.....
.....
.....

Je soussigné(e) autorise le responsable du groupe et le personnel du Centre de dépaysement et de plein air de Saint-Hubert à prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer les soins urgents par le personnel médical ou le centre hospitalier le plus proche.

Le .../.../.....
Signature,

(*) Biffer la mention inutile.

Infrastructure

Nos bâtiments classés composent une partie de l'ancienne abbaye dont deux ailes datent du XVII^e siècle, le reste des bâtiments date du XIX^e siècle.

Nos locaux comportent deux dortoirs de 20 et 27 lits pour les filles, un dortoir de 43 lits pour les garçons, des chambres de 1, 2, 3, 4 ou 5 lits pour les élèves s'ils sont en surnombre dans les dortoirs, ainsi que pour les enseignants. Chambres et dortoirs sont équipés de lavabos.

Nous disposons également d'une salle de 32 douches (dont usent les filles et les garçons séparément), de 5 classes, d'une salle de loisirs (tables de ping-pong, kickers...), de salles de projection, d'une salle de gymnastique, de deux salles de bricolage (avec tableaux multimédia interactifs), d'un restaurant, d'une aile pour les enseignants (avec douches, toilettes, chambres, salle de détente, téléviseur, lecteur dvd, réfrigérateur, four à micro-ondes, pc, wifi et machine à café à dosettes souples).

Le tout est entretenu par une équipe dont l'efficacité n'a d'égal que le souci du travail parfaitement accompli.

Activités

Vous trouverez ci-après une grille d'activités que nous vous demandons de compléter et de nous renvoyer au plus tard 3 mois avant votre séjour. Le descriptif vous y aidera.

Veillez choisir 4 activités (+ 1 en réserve) dans la grille du matin, **dont maximum 3 en bus**. Merci de choisir si possible les mêmes visites pour un même degré d'enseignement.

Ensuite, effectuez votre choix de la même manière dans les grilles de l'après-midi.

Dans la majeure partie des cas, votre choix sera respecté, il pourrait toutefois faire l'objet de modifications en fonction d'éléments organisationnels ou météorologiques ; vous en seriez alors avertis. **Les prix sont renseignés à titre indicatif. Il est conseillé de prévoir une marge financière.** La brochure du site comporte toujours les dernières informations tarifaires connues ; consultez-la avant votre séjour.

Vous recevrez votre planning dès que le programme aura été établi.

Pour toute suggestion ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Horaire d'une journée

(*) Présence des animateurs

(**) Présence des enseignants

7h : lever (*) (**)

7h45 : déjeuner (8h, le vendredi) (*) (**)

8h30 : cours en classe (élaboration du cahier de vie, courrier...) (**)

9h30 : activité découverte, nature... (*) (**)

11h30 : dîner (12h le lundi) (*) (**)

13h : jeux, sieste, détente (*)

13h30 : activité découverte, nature... (*) (**)

16h30 : goûter (*) (**)

17h : Animation, débat, citoyenneté, Education relative à l'environnement (*) (**)

17h30 : cours en classe (**)

18h45 : souper (*) (**)

19h30 : Animation, veillée (*) (**)

20h30– 21h15 : douche (**), coucher (**), Nuit (*)

Descriptif des activités

MATIN

Météo : découverte des instruments du parc météo de St-Hubert. Utilité des différents instruments pour les professions concernées.
Vol à voile : approche des techniques de vol en planeur.
Pisciculture : découverte du cycle de reproduction des poissons et du rôle écologique de la pisciculture provinciale de Mirwart.
Poterie : rencontre d'une potière et découverte de son travail (pas atelier de poterie).
Centrale hydroélectrique : découverte d'une énergie renouvelable : l'eau + balade de +/- 3 km.
Basilique : visite de la basilique + la légende de saint Hubert.
Centre Redouté : histoire de la vie d'un peintre célèbre de Saint-Hubert + peinture (selon timing).
Module forêt : animations en classe sur le thème de la forêt (en complément de la découverte forêt).
Module cerf : vidéo " les 4 saisons du cerf ", leçon pratique et test de connaissance.
Astronomie : animations sur les saisons, les planètes, les éclipses...
Module cigogne noire : découverte théorique (intérieur) de l'oiseau et de la relation qu'il génère entre les pays du nord et ceux du sud.
Le tri des déchets : jeu de société concret sur le thème (déchets à éviter, trier et/ou recycler).
Musée du fer : témoin remarquable d'une industrie du fer florissante aux 17^e et 18^e siècles.

APRES -MIDI

Mudia : Musée didactique de l'art. Magnifique découverte interactive et ludique de l'art de 1400 à nos jours (guide nécessaire).
La mare : animation sur le monde de la mare (récolte, observation, détermination...)
Les fleurs : observation des systèmes reproducteurs des végétaux (théorie + balade).
La ferme : découverte de la ferme par des activités pratiques (beurre, farine, laine, soin aux animaux) ou visite commentée selon les disponibilités.
Grottes de Rochefort : visite guidée.
Ardoisières : visite des anciennes ardoisières de Bertrix et étude des conditions de travail des mineurs.
Safari à Han/Lesse : promenade en petit train au milieu des animaux de nos forêts, y compris les prédateurs disparus de nos régions.
Vie rurale : visite de maisons rurales originaires de toute la Wallonie et reconstruites dans ce musée en plein air près de Saint-Hubert. Découverte de la vie de nos ancêtres.
Château de La Roche : visite d'un château médiéval sur un éperon rocheux.
Musée de la bataille des Ardennes : visite retraçant la manière dont la bataille des Ardennes fut vécue à La Roche (à combiner éventuellement avec la visite du château féodal).
Space center : visite audio guidée traitant de l'aventure spatiale et de son interaction avec notre quotidien.
Villa gallo-romaine «Malagne» : visite des ruines, vidéo explicative, jeux interactifs.
Musée des Celtes : exposition de vestiges découverts dans la région de Libramont. Visite guidée + atelier pratique (fibule, tissage, céramique...)
Château de Lavaux-Sainte-Anne : découverte d'un beau château de plaine du XVII^e siècle.
Parc à gibier : découverte des animaux de nos forêts.
Découverte forêt : en fonction des saisons, connaissance des arbres, fruits, techniques de sylviculture, rôle du bûcheron et du garde forestier, recherche de traces et indices d'animaux.
Découverte champignons : vulgarisation, récolte, classification par famille.
Musée de la vie paysanne : découverte des métiers et outils anciens (à Han-Sur-Lesse).
(* Balade gourmande : parcours jalonné de dégustations de produits locaux liés à l'histoire.
(* Rallye photos : parcours découverte d'observation basé sur un road book photos.
(* Jeux nature : plusieurs modules suivant les saisons (création de parfum, d'encre végétale, jardins japonais, cabanes dans les bois...)
(* **Attention : ne choisir que deux de ces trois activités au maximum pour la semaine en préférant les périodes avant la Toussaint et après Pâques.**

Nous vous proposons également une animation gratuite « trompes de chasse » en fin d'après-midi (17h – 17h30) présentée par un passionné de l'instrument. Merci de nous faire savoir votre intérêt en l'ajoutant aux activités choisies.

Ecole de Période du au Nombre d'enfants

Degré

Matin	Activités	Maternelle	Degré inférieur	Degré moyen	Degré supérieur	Prix	Mode de déplacement	Saison	Remarques	Votre choix	Votre choix de réserve
	Météo + vol à voile	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Toutes			
	Pisciculture	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Temps clément			
	Jeux nature	x	x	x	x	0,00 €	A pied ou au centre	Toutes			
	Poterie	x	x	x	x	2,00 €	Bus	Toutes	Gratuit si achat (entre 1 et 5 €)		
	Centrale hydroélectrique			x	x	1,25 €	Bus	Toutes	Promenade de +/- 3 km.		
Attention, participation active de 2 enseignants minimum.	Equitation	x	x	x	x	15,00 €	A pied	Toutes	Prix par cheval/heure. 1 cheval /4 élèves, 20 max.		
	Centre Redouté	(x)	(x)	x	x	1,00 €	A pied	Toutes	Pour les maternelles et le 1 ^{er} degré : gratuit, au centre.		
	Basilique	x	x	x	x	0,00 €	A pied	Toutes	+ légende de saint Hubert.		
	Module forêt	x	x	x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Module cerf		x	x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Astronomie	x	x	x	x	60 €/15 élèves.	Au centre	Toutes	60 €/15 élèves max + 3,00 €/élève supplémentaire.		
	Cigogne noire			x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Tri des déchets			x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Musée du fer	x	x	x	x	3,00 €	Bus	Toutes			

Ecole de Période du au Nombre d'enfants Degré

Après-midi	Activités	Maternelle	Degré inférieur	Degré moyen	Degré supérieur	Prix	Mode de déplacement	Saison	Remarques	Votre choix	Votre choix de réserve
	La mare/la rivière	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Avr, mai, juin, sept, oct.			
	Les fleurs	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Avr, mai, juin, sept, oct.			
	La ferme de Nevraumont	x	x	x	x	10,00 €	Bus	Toutes	10,00 €/journée 6,00 € /demi journée.		
	Ardoisières de Bertrix			x	x	5,00 €	Bus	Toutes			
Possibilité de combiner sur 2 jours : 2+3 = 13,50 € Safari + vie paysanne = 9,50 €	1) Grotte de Rochefort		x	x	x	4,50 €	Bus	Toutes	A partir de la 3 ^e maternelle.		
	2) Grotte de Han	x	x	x	x	9,50 €	Bus	Fermées en hiver	Ouvertes de février à novembre.		
	3) Safari de Han	x	x	x	x	9,50€	Bus	Déconseillé en février et novembre	Ouvert de février à novembre.		
	Musée de la vie rurale	x	x	x	x	2,00 €	Bus	Toutes	(Au Fourneau-Saint-Michel)		
	Château de La Roche	x	x	x	x	3,00 €	Bus	Hors gel et neige			
	Bataille des Ardennes			x	x	2,50 €	Bus	Toutes			
	Mudia	x	x	x	x	8,75 €	Bus	Toutes	5 €/élève + 75 €/guide pour 20/25 élèves max		

Ecole de Période du au Nombre d'enfants Degré

Après-midi	Activités	Maternelle	Degré inférieur	Degré moyen	Degré supérieur	Prix	Mode de déplacement	Saison	Remarques	Votre choix	Votre choix de réserve
	Balade gourmande	x	x	x	x	1,50 €	A pied	Temps clément sauf hiver			
	Euro Space Center			x	x	6,50 €	Bus	Toutes	Visite sans engin.		
	Malagne			x	x	7,00 €	Bus	Toutes	7 €/module 3h 5 €/module 2h		
	Musée des Celtes		(x)	x	x	4,00 €	Bus	Toutes	Prix = visite + 1 atelier.		
	Pisciculture + promenade	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Temps clément			
	Château de Lavaux-Sainte-Anne	x	x	x	x	3,70 €	Bus	Toutes			
	Parc à gibier	x	x	x	x	2,00 €	A pied	Toutes			
	Découverte forêt	x	x	x	x	0,00 €	A pied	Toutes			
	Découverte champignons	x	x	x	x	0,00 €	A pied	Septembre et octobre			
	Brevet de marche	x	x	x	x	0,00 €	A pied	Toutes			
Entrée gratuite avec le ticket safari de Han	Maison de la vie paysanne	x	x	x	x	5,00 €	Bus	Toutes	(Han-Sur-Lesse)		
	Rallye photos			x	x	0,00 €	A pied	Temps clément			

Règlement d'ordre intérieur

1. Principes généraux

Un séjour en classe de dépaysement et de plein air vise l'acquisition de comportements de citoyenneté active, à savoir, entre autres, le respect, la tolérance, la solidarité, la confiance en soi, le bien-être, l'autonomie. L'apprentissage de la vie en communauté implique le respect de certaines règles. Une discipline librement consentie, une gestion associative des différents moments de la journée et du séjour sont les gages de sa réussite.

Dans cette optique, le directeur et son équipe éducative (éducateurs et enseignants diplômés) invitent le chef de l'établissement visiteur à transmettre le présent règlement aux titulaires, aux élèves et à leurs parents ou tuteurs. La signature du contrat implique sa stricte observance. En cas de non respect des règles, la direction se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugerait nécessaires.

Pendant leur séjour, enseignants et élèves relèvent de l'autorité de la direction du centre. Ils sont tenus de respecter le planning des activités ; toute modification est du seul ressort de la direction du centre. Tout retour d'élève (renvoi, maladie...) sera soumis à la décision du directeur du centre (0476/28.16.61).

2. Accueil

Le centre est ouvert du 1^{er} septembre au 30 juin durant les périodes scolaires. Le séjour débute le premier jour ouvrable à **10 heures 30** et se termine le dernier jour ouvrable à **13 heures 30** (en général, du lundi au vendredi). En cas d'arrivée après 10h30, l'activité de l'après-midi pourrait être raccourcie, modifiée ou supprimée pour permettre l'installation des élèves. La période du séjour est indivisible et comporte cinq ou douze jours. Les périodes de trois jours sont envisagées les semaines comportant deux jours de congés légaux et sont prioritairement réservées aux élèves relevant de l'enseignement maternel.

Chaque classe est obligatoirement placée sous la responsabilité du titulaire.

La direction de l'école prendra soin de communiquer le nombre d'élèves et d'adultes participants, ainsi que l'heure, le premier jour au moment du départ.

A l'arrivée au centre, le groupe sera accueilli par la direction et l'équipe éducative. Nous demandons aux chefs d'établissement de s'assurer que le chauffeur de car est bien préparé au chargement et déchargement des bagages. Dans le cas contraire, nous demandons que les enseignants s'en acquittent. **L'aide des enseignants est requise pour faciliter l'installation des élèves dans les dortoirs (port des bagages).**

L'enseignant transmet à la direction la liste nominative par classe des élèves et accompagnateurs et les fiches médicales.

3. Repas

Nous vous demandons de veiller à la ponctualité aux repas. Tout retard serait une entrave au bon déroulement des activités et du travail de cuisine. Avant chaque repas, le titulaire fera passer ses élèves aux toilettes et les réunira en classe en attendant le passage d'un éducateur du centre avant de monter au réfectoire.

L'accès aux cuisines est strictement réservé aux membres du personnel autorisés par la direction.

La participation active est attendue de la part des titulaires, stagiaires et accompagnateurs afin d'assurer la discipline, l'aide au service, l'équilibre alimentaire de chaque enfant et le rangement des tables.

Il n'est pas permis d'emporter de la nourriture hors du restaurant scolaire (y compris le dessert).

Au plus tard deux semaines avant le séjour, une liste nominative des élèves devant bénéficier d'un régime adapté (allergies) sera transmise à la direction du centre accompagnée des certificats médicaux. Outre ces exceptions, suivant les mêmes modalités, les seules variations de menus acceptées concerneront l'absence de viande. Les élèves concernés seront regroupés par tables. Ceci évitera qu'ils ne commettent une erreur et facilitera le service.

Les élèves quitteront le restaurant sous la conduite des éducateurs, dans l'ordre et le calme, table après table.

Le vendredi matin, les élèves quitteront le restaurant sous la conduite de leur titulaire.

Les couvre-chefs seront déposés en classe avant le repas.

Les élèves ne sont autorisés à quitter le réfectoire qu'après avoir reçu l'accord d'un éducateur du centre.

4. En classe

Un minimum de matériel scolaire est nécessaire (cahiers, feuilles de cours, crayons, crayons de couleur...).

Dans le contexte de l'éducation relative à l'environnement, il est demandé de veiller à ne pas gaspiller l'eau, l'électricité et le chauffage. Nous invitons chacun à y être attentif en quittant chaque local.

Une affiche invite à déposer les chaises sur les bancs à une heure propre à chaque classe.

5. Activités

L'heure de début d'activité est précisée en regard de son libellé sur le programme qui a été envoyé à l'établissement avant le séjour.

Les enseignants sont tenus d'assister à toutes les animations ainsi qu'aux synthèses ou débats à 17 heures.

Tout changement de programme sera soumis à la décision de la direction et sera affiché aux valves (à côté du bureau de la direction).

Il est demandé aux enseignants et accompagnateurs de maintenir le calme et la discipline et de veiller à la réputation de l'établissement. Les enseignants prendront soin de ne pas perturber l'animation.

Le matériel de jeu de l'établissement ne peut être utilisé que sous la responsabilité des animateurs du centre pendant les périodes d'animation.

Le dernier soir, les élèves participent à une veillée. Aucune tenue particulière n'est nécessaire.

6. Soirées et nuits

Le dortoir et les chambres sont des endroits de repos ; le calme y est de rigueur. L'accès n'y est autorisé qu'avec l'autorisation d'un éducateur. Il n'est permis d'y apporter ni boisson ni nourriture. Le silence complet est requis après l'extinction des lumières.

L'heure de l'extinction des lumières est déterminée par les éducateurs. L'enseignant désireux de souhaiter une bonne nuit à ses élèves s'en informera et veillera à ne pas perturber le calme qui doit précéder le moment du sommeil.

La literie est fournie par le centre. Elle répond à des normes sévères d'hygiène et de sécurité. Les sacs de couchage et autre linge de lit sont inutiles.

Au réveil, à 7 heures, la collaboration des enseignants est nécessaire pour aider les enfants à procéder à leur toilette, à s'habiller, à se coiffer et à ranger le local.

7. Quartier des enseignants

Merci de respecter le sommeil de tous.

Les animaux attendront leur maître à la maison.

Toute visite d'une personne extérieure sera soumise à l'autorisation préalable de la direction.

La direction se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qu'imposerait un comportement qui nuirait au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement.

8. Hygiène

Chaque élève est tenu de respecter les règles d'hygiène dictées par les éducateurs.

Les filles prennent leur douche séparément des garçons (heures différentes). Pour des raisons d'hygiène, le maillot de bain n'est pas permis.

Chaque fille sera pourvue d'un bonnet de bain imperméable afin de pouvoir, lundi, mardi et jeudi, prendre sa douche sans se mouiller les cheveux (dans le cas contraire, le temps de séchage des cheveux retarderait considérablement l'heure du coucher ou priverait les enfants de veillée). Les animateurs jugeront de l'opportunité de faire laver les cheveux en fonction du degré d'autonomie des élèves.

Il est nécessaire de prévoir un membre du personnel ou un accompagnateur de chaque sexe pour apporter l'aide utile aux douches, au lever et à la toilette des élèves. Tout appareil photo ou vidéo (y compris téléphone portable) est interdit dans les douches et lavabos.

9. Départ

Le dernier jour, les chambres des enseignants seront libérées avant le lever des élèves (7h). **Une participation active des enseignants est indispensable à 7 heures pour transporter les bagages et les ranger en classe.**

Le retour anticipé d'élèves n'est pas prévu sauf cas exceptionnel. Dans tous les cas, l'élève ne sera libéré que sur demande écrite du responsable légal qui aura pris soin de désigner la personne chargée de son transport.

L'enseignant lui fera compléter, dater et signer une décharge. Sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la direction du centre, aucune réduction du prix du séjour ne sera appliquée.

10. Sécurité

Les consignes de sécurité et d'évacuation seront indiquées aux participants dès leur arrivée. Chacun s'y conformera. Afin de ne pas entraver l'évacuation, aucun objet ne sera déposé devant les issues de secours ou le long des voies d'évacuation.

Le chef de l'établissement visiteur assumera toutes les conséquences qui résulteraient d'un manquement aux normes légales d'encadrement.

11. Soins médicaux

Avant le séjour, l'enseignant aura constitué le dossier médical individuel de chaque élève. Celui-ci comportera la fiche médicale, deux vignettes de mutuelle et la carte d'identité.

Il emportera également des déclarations d'accident (pour les enfants et pour les membres du personnel d'encadrement) portant les références de son établissement ainsi qu'une trousse médicale « 1ers soins » à emporter lors de chaque activité.

L'enseignant aura la responsabilité des soins à prodiguer aux élèves malades. En cas d'appel aux services du médecin, il lui réglera les honoraires. Il suivra scrupuleusement les prescriptions.

Aucun membre du personnel (du centre ou de l'établissement visiteur) n'est autorisé à administrer quelque médicament que ce soit sans prescription médicale.

Toute particularité (allergie, asthme, maladie, handicap, mesure d'urgence éventuelle...) sera communiquée aux éducateurs et à la direction dès l'arrivée au centre.

Toute allergie alimentaire nécessitant un menu adapté devra être justifiée par un certificat médical au préalable.

En cas d'urgence, seuls les services de secours prendront l'élève en charge.

Les titulaires se verront confier la garde des élèves malades.

En fonction de la situation, la direction pourrait décider de faire appel aux parents pour organiser le retour de l'élève malade.

Hôpital le plus proche : Centre hospitalier de l'Ardenne, avenue de Houffalize, 35 à 6800 Libramont.

Tél. : 061/23.81.11 ;

Médecins : Maison médicale Lhomme & Santé, rue de la Comane, 17B – 6870 Saint-Hubert.

Tél. : 061/86.02.33 – mmlhommeetsante@gmail.com

12. Recommandations aux parents

Afin de ne pas compromettre la dynamique du séjour, la visite des parents n'est pas autorisée.

Dans la même optique, sauf cas de force majeure, le centre ne mettra pas en communication les parents avec leur(s) enfant(s). De ce fait, les téléphones portables, localisateurs et tout autres procédés électroniques permettant aux parents d'entrer en communication avec leur(s) enfant(s) ou d'écouter les communications ou bruits environnants sont formellement interdits.

Le téléphone, le fax et l'adresse électronique du centre sont réservés à l'usage exclusif des enseignants et de la direction dans le cadre strict de l'organisation du séjour.

Il est souhaitable que chaque parent prévoie au moins un courrier à envoyer à chacun de ses enfants ; les enseignants veilleront à le distribuer à la fin du repas de midi.

Le linge des enfants sera marqué à leur nom et emballé séparément pour chaque jour.

Les parents d'enfants énurétiques ou encoprétiques prévoiront des langes en suffisance.

13. Perte, vol et dégradation

La direction du centre décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens.

Il est vivement déconseillé d'emporter des objets de valeur.

Les biens oubliés dans les différents locaux par les élèves leurs sont présentés le dernier jour du séjour. Tout objet ou vêtement réclamés par la suite sera renvoyé contre remboursement des frais occasionnés.

Toute dégradation sera facturée à l'école visiteuse. Il est conseillé de souscrire une assurance en responsabilité civile.

14. Divers

Tout visiteur autre que ceux stipulés sur le contrat de réservation ne sera admis au centre qu'après accord de la direction.

Il serait agréable que chaque élève soit muni d'une étiquette nominative afin de faciliter le contact entre les enfants et les éducateurs.

La direction et l'équipe éducative se réservent le droit d'appliquer toute sanction qu'elles jugeraient nécessaire au bon déroulement du séjour en veillant à ce que l'intégrité physique et morale de chacun soit respectée.

Le présent règlement peut être amendé en fonction de l'évolution du centre et de ses lignes de conduite pédagogiques ou éducatives.

L'équipe éducative.

Pour les parents

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer les renseignements suivants aux parents ou responsables de vos élèves.

Trousseau

Les effets seront marqués au nom de l'enfant. Afin de faciliter l'installation, la valise sera munie à la poignée d'un signe distinctif (ruban, cordon...) **bleu pour les garçons et rouge pour les filles.**

Effets indispensables :

Bottes en caoutchouc, chaussures de marche, pantoufles (antidérapantes), vêtements de pluie, lainages, pantalons, **vêtements d'extérieur en suffisance**, sac pour linge souillé, trousse de toilette complète, chaussettes, chemisettes, slips, gants, mouchoirs, pyjamas (les bâtiments étant chauffés, nous déconseillons les pyjamas « combinaisons »), 3 serviettes de bain, bonnet de bain étanche obligatoire pour les filles, petit matériel scolaire (plumier, feuilles, crayons...), gourde, petit sac à dos, carnet, beurre de cacao.

Les vêtements seront emballés séparément pour chaque jour.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de biens. Toutefois, les objets retrouvés par l'équipe en fin de séjour seront présentés aux enfants et aux enseignants.

Il est nécessaire de prévoir des langes pour les élèves souffrant d'incontinence.



Les objets de valeur tels que téléphone portable, console de jeu, bijoux ou autres ainsi que les flacons de parfum courront moins de risque à la maison. Les téléphones portables que certains parents auraient eu la distraction de laisser à leur enfant seront systématiquement confiés à l'enseignant dès le premier jour afin qu'il les restitue à leurs propriétaires après la fin du séjour.

Communication avec les enfants

Seul le régime de correspondance par voie postale est autorisé en excluant les envois recommandés (que ne recevrait pas leur destinataire).

Les communications téléphoniques, par fax ou par courrier électronique sont totalement interdites ; aucune suite n'y sera réservée. En cas d'absolue nécessité, s'adresser à l'école.

L'**adresse** devra être libellée comme suit :

Centre de dépaysement et de plein air
Nom de l'école
Nom et prénom de l'enfant
rue du Parc, 1
6870 Saint-Hubert

L'adresse de l'expéditeur correctement libellée permettra le retour des courriers arrivés après le départ de l'élève.

Les visites sont totalement exclues sans l'accord préalable de la direction.

Tarif et conditions générales

L'hébergement comprend la literie complète (sommier, matelas, draps, couette, housse, oreiller et taie fournis par le centre), quatre repas par jour (déjeuner, dîner, goûter et souper), les transports du centre vers les activités extérieures, les activités dont la gratuité est mentionnée dans la grille d'activités et l'encadrement par l'équipe éducative.

Les prix sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés à chaque nouvelle année scolaire.

Niveau	Wallonie-Bruxelles Enseignement	Autres (communal, libre...)
	Prix par jour	Prix par jour
Maternel	14,42 €	15,86 €
Primaire	16,30 €	17,93 €
Secondaire	18,83 €	20,71 €
Titulaires, stagiaires, accompagnateurs encadrant	18,83 €	20,71 €
Autres & accompagnateurs non-encadrant	30,15 €	30,15 €

La pension est calculée sur une durée non fractionnable de 5 jours (du lundi au vendredi). Une réduction des frais de séjour ne sera envisagée qu'en cas de force majeure soumise à l'appréciation du chef d'établissement du centre. Le tarif sera adapté lorsque des congés réduisent le séjour à trois ou quatre jours (ex : Ascension ou Pentecôte). Lorsque deux repas ont été consommés sur la même journée, le prix facturé correspond à une journée entière.

L'enseignant ne bénéficie pas de la gratuité de séjour. Le tarif adulte d'un séjour de moins de cinq jours fera l'objet d'un calcul spécifique incluant l'entretien du linge de lit (il peut être renseigné sur demande).

- 1) Versement d'un acompte de 50 % du montant de la pension, au plus tard deux semaines avant votre arrivée au centre, sur le compte n° IBAN : **BE37 0912 1203 2228**, en mentionnant le nom de l'école et la date du séjour. **Ne pas payer les visites sur le compte du centre ; elles se règlent directement en espèces sur le site visité.**
- 2) La facture sera établie le dernier jour du séjour et remise à l'enseignant ou envoyée à l'école. Le solde fera l'objet d'un virement bancaire la semaine suivant le séjour. Tout retard fera l'objet d'un rappel qui pourrait, s'il reste sans suite, être transmis au service de recouvrement des créances (Enregistrement & Domaines).
- 3) Tous les autres frais doivent être liquidés sur place par les enseignants avant leur départ (visites, médecin, pharmacien...).
- 4) En cas de désistement (ou de diminution du nombre d'élèves de 25 % et plus) :
 - s'il a lieu plus de 3 mois avant la date prévue : pas de dédommagement ;
 - dans le 3e mois qui précède : 10 % du prix total ;
 - dans le 2e mois qui précède : 25 % du prix total ;
 - dans le mois qui précède : 50 % du prix total ;
 - dans les 7 jours qui précèdent : 100 % du prix total.
- 5) Les frais de pension du conjoint de l'instituteur ou des éventuels accompagnateurs seront liquidés avant le départ. Une facture séparée sera rédigée et acquittée. Il est rappelé que tout séjour ou visite d'une personne non prévue au contrat de réservation devra avoir reçu l'accord préalable de la direction du centre.
- 6) Les enseignants auront prévu une réserve financière suffisante pour assumer tous les frais inhérents à leur séjour (visites, médecin, augmentation inopinée du prix d'une visite...).
- 7) Indemnités de séjour :
Une attestation sera délivrée sur demande aux enseignants qui peuvent bénéficier des indemnités de séjour suivant l'A.R. du 24.12.1964.
- 8) À l'arrivée, **prévoir une caution exacte de 5 € par enseignant** pour les clefs des chambres. Elle sera remboursée lors de leur restitution.
- 9) L'amicale du centre propose des cartes postales pour la somme de 0,30 €/carte et gère un magasin de souvenirs. Nous vous proposerons d'y effectuer vos achats de cadeaux à des prix modiques. Les bénéfices sont investis au service des enfants. **Merci de prévoir de la monnaie en suffisance.**

Pour nous rejoindre

- Itinéraire conseillé : par la nationale 4, via la barrière de Champlon, prendre la nationale 89 en direction de « Saint-Hubert, Reims », sortir à « Saint-Hubert, Rochefort ».
- Itinéraire alternatif : par l'autoroute E411, sortie n° 24 « Redu, Transinne », nationale 40 vers Libin. A Libin, prendre à gauche en direction de Saint-Hubert.

A Saint-Hubert :

Au sens giratoire (statue de cerf crucifère en bronze), monter vers « Centre ».

Sur la place de l'Abbaye, vous vous trouvez en face de la basilique. Prendre la petite ruelle à droite (rue du Parc). Directement après la basilique, tourner à gauche vers la cour pavée sans barrière (cour des Tilleuls), arrêter le car le long des bâtiments de droite.

